

Règlement

« *La Burosienne* » pour l'Ecole de BUROS est une course / marche organisée par l'APE (Association des Parents d'Elèves de l'école de Buros, conseil local de la FCPE) au profit des enfants de l'Ecole. En effet tous les bénéfices seront utilisés pour l'organisation d'évènements tout le long de l'année pour l'Ecole de Buros. Un classement des coureurs sera établi.

1 - Lieu, date, épreuves du trail

« *La Burosienne* » se déroulera le dimanche 27 SEPTEMBRE 2026

Le départ et l'arrivée sont situés au centre de BUROS, à côté de la salle des associations.

Les parcours emprunteront les chemins et petites routes de la commune.

5 horaires de départs sont programmés :

- **9h30** départ des **coureurs** sur le parcours de 12 km ainsi que le relais 6KM*2 course à partir de 16 ans.
- **9h40** départ des **marcheurs** sur le parcours de 9 km, ouvert à tous
- **11h30** départ des **coureurs** sur le parcours de 200 m, course pour les enfants de 2020 ET 2021
- **11h40** départ des **coureurs** sur le parcours de 300 m, course pour les enfants de 2019 ET 2020
- **11h50** départ de la course de 700 m, 2 tours, ouverte aux enfants de 2017 ET 2018
- **12h00** départ de la course de 1 400 m, 3 tours, ouverte aux enfants de 2015 ET 2016

2- Organisateur

APE Ecole BUROS

Route de Morlaas

64160 BUROS

ape.buros@gmail.com

3- Conditions de participation

Un certificat médical (ou licence) sera exigé pour l'inscription. Chacun choisira sa distance en fonction de sa forme physique du moment, et de son âge.

Les coureurs et marcheurs mineurs doivent posséder une autorisation parentale de participation.

Les chiens sont acceptés s'ils sont tenus en laisse et seulement par les marcheurs !

4 - Inscription

Les inscriptions se feront sur le site de Pyrénées chrono avec paiement via un site sécurisé : <http://www.pyreneeschrono.fr/>

Il est aussi possible de remplir le bulletin d'inscription et de l'envoyer ou de le déposer, accompagné du règlement, à APE Ecole BUROS, Route de Morlaàs, 64160 BUROS.

Toute inscription le jour même sera majorée de 2€.

L'inscription comprend un cadeau d'arrivée, les ravitaillements et la prestation de sécurité :

- 12€ pour le parcours de 12 km ainsi que le relais et 8€ pour le parcours 9 km (marche)
- 2€ pour les enfants

Il est possible de réserver avec l'inscription son déjeuner en scannant le QR CODE sur l'affiche ou le bulletin d'inscription

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au 26 SEPTEMBRE 14H.

En s'inscrivant à la Burosienne le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

5 - Dossard

Les participants posséderont un dossard fourni par l'organisation. Pour le relais un porte dossard est prête. Si non restitution de celui-ci il sera facturé 5€.

6 - Rétraction

Selon le cas :

1 - Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

2 - En cas de non-participation, il est possible de transférer son inscription à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée avant le dimanche 17 septembre.

7 - Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de l'APAC.

Il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8 - Ravitaillements

Un seul ravitaillement liquide et solide sera installé sur les parcours de 12, relais et 9 km. Un ravitaillement plus copieux viendra reconforter tous les participants à l'arrivée.

9 - Sécurité et soins

« La Burotienne » se déroule sur des chemins en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

La sécurité est assurée par un médecin présent au départ.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10 - Protection de l'environnement

Vous allez traverser des milieux naturels sensibles merci de respecter cet environnement. Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12 - Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

13 - Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.